



VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
SPORTS - LOISIRS

DECISION DU MAIRE

Ludothèque

Tarifs 2023/2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023, fixant les tarifs des services publics municipaux,

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs de la ludothèque de l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

2023-2024	Non-vannetais	A	B	C-D	E-F	G-H
Location jeu	2,73 €	2,27 €	1,75 €	1,39 €	1,10 €	1,07 €
Abonnement annuel (associations, écoles)		99,19 €				
Assistances maternelles vannetaises (carte 12 jeux)		12,00 €				
Participation à une animation	5,92 €	4,17 €				
Tarif horaire intervenant		36,57 €				

Les abonnements annuels sont contractés de date à date (exemple : souscription au 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024) et sont dus pour l'année entière. Aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à Vannes, le 27 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Fabien LE GUERNEVE